Ça concerne tout le monde

Les logements sociaux sont rares.

Les gouvernements ne construisent plus de HLM depuis 1994 et ils n'investissent qu'au compte-goutte dans de nouveaux logements coopératifs ou sans but lucratif.

Les logements sociaux sont d'autant plus précieux dans un contexte où les promoteurs immobiliers ne construisent à peu près plus de logements locatifs et que les loyers sont de plus en plus chers dans ceux qui existent déjà.

C'est donc à la fois pour les ménages qui demeurent présentement en logement social, mais aussi pour ceux qui en auront besoin à l'avenir que le FRAPRU demande que le gouvernement fédéral s'engage sans plus tarder à garantir la poursuite de ses subventions aux logements sociaux existants.





Pour en savoir plus long...

En tant que locataire d'une coopérative ou d'un OSBL d'habitation, vous pouvez joindre votre comité logement pour en savoir plus long.

Parlez-en aussi avec votre voisinage et à la prochaine assemblée générale. Surveillez le journal local, pour être au courant des activités organisées à ce sujet.

Pour discuter du cas de votre coop ou de votre OSBL, ou encore pour participer à cette campagne du FRAPRU demandant le maintien des subventions fédérales dans les logements sociaux existants, contactez votre comité logement :

VOTRE COMITÉ LOGEMENT

Pour en savoir plus long : **defendonsnoslogements.ca**

COOPÉRATIVE ET OSBL D'HABITATION

Ottawa vous laissera-t-il tomber?

Vous habitez dans une coopérative ou un OSBL d'habitation réalisé entre 1986 et 1994 avec le Programme sans but lucratif privé (PSBL-P).

Vous y payez un loyer correspondant à 25 % de votre revenu?

Savez-vous que le gouvernement fédéral contribue à réduire le montant de votre loyer et que son aide financière n'est pas éternelle? Cela pourrait vous affecter.



Le problème



Même s'ils sont sous la responsabilité de la Société d'habitation du Québec (SHQ), les coopératives ou les OSBL réalisés avec le programme PSBL-P sont subventionnés à 75 % par le gouvernement fédéral.

C'est ce qui permet que votre loyer et celui de vos voisines et de vos voisins soient le même que dans un HLM.

Le problème, c'est que le gouvernement fédéral n'a accepté de verser cette aide que pour une période de 35 ans, correspondant à la durée de l'hypothèque de votre immeuble.

Or, ce financement pourrait se terminer au cours des prochaines années.



Que fera le gouvernement du Québec ?

La fin des subventions fédérales fera en sorte que le gouvernement québécois, qui ne paie présentement qu'une partie

des coûts de votre coop ou OSBL, ainsi que des HLM, se retrouvera avec toute la facture.

Au départ, elle sera petite, mais elle grossira au fil des ans pour atteindre à terme 130 millions \$, selon

l'évaluation de la SHQ.

Québec acceptera-t-il de payer seul cette facture? Voudra-t-il, au contraire, la partager avec les locataires qui habitent ces logements? Cela se soldera-t-il par une hausse des loyers? Si oui, de combien?

Cela est inquiétant, mais pourrait être évité si le gouvernement fédéral maintient sa contribution financière et il en a les moyens.

...en chiffres

D'autres types de logements sociaux seront affectés par la fin des subventions à long terme du gouvernement fédéral. C'est le cas de tous les HLM, ainsi que de logements coopératifs et sans but lucratif réalisés à d'autres moments.

Au total, le nombre de logements touchés atteint 127 000, ce qui représente **85** % de tous les logements sociaux du Québec. La plupart sont habités par des locataires à faible revenu.

